



## **Communiqué de presse : Déconfinement : la médecine de proximité relèvera ce défi**

*Paris, le 10 mai 2020*

Après deux mois de confinement, les modalités de son allègement revêtent une importance capitale.

La lutte contre la diffusion du virus repose sur deux séries de mesures : la prévention grâce à la distanciation sociale, le port des masques, le lavage des mains et les règles d'hygiène, et l'extinction rapide des foyers de réapparition de l'épidémie sur le territoire.

Pour repérer les nouveaux cas avant qu'ils ne soient à l'origine de nouveaux clusters infectieux, le diagnostic rapide des cas isolés et la recherche des filières de contamination sont essentiels. Le médecin traitant, le plus souvent généraliste, est le mieux placé pour assurer le diagnostic de ces cas isolés et éviter qu'ils ne contaminent leur entourage, parce qu'assurer ce diagnostic est son travail habituel de médecin de premier recours, habilité à repérer et à traiter les maladies qui affectent sa patientèle.

Le médecin traitant est le mieux placé pour délivrer un message d'éducation à la santé, pour conseiller en prenant en compte la situation particulière de chaque patient, pour évaluer son contexte familial et social.

C'est le mieux placé pour soigner dans son environnement personnel un patient affecté par un covid et pour protéger son entourage de la propagation du virus, en coordination avec les autres médecins spécialistes.

C'est le mieux placé parce que c'est l'interlocuteur de confiance des patients, et que cette confiance conditionne l'acceptation par les patients du diagnostic et du repérage des possibles contaminations intra familiales.

Pourtant, la responsabilité qui revient à tous les médecins de contribuer à la lutte contre le développement des foyers épidémiques isolés ne peut se substituer à leur conscience, au respect du secret médical et à cette confiance accordée par le patient.

L'obligation écrite par le parlement, si elle protège le professionnel, ne doit pas freiner la recherche d'un accord partagé entre le malade et son médecin sur la prise en charge de son affection.

Chaque individu, chaque patient malade devra mesurer sa responsabilité de faire obstacle à la diffusion du virus en s'isolant le temps nécessaire et en protégeant ainsi son entourage familial et social, en s'appuyant sur les conseils de son médecin.

Pour y parvenir, les syndicats représentatifs signataires souhaitent que chaque médecin traitant s'engage pleinement auprès des patients concernés, en leur expliquant la démarche, l'intérêt du repérage pour la protection de leur entourage et les précautions prises sur les données qu'il accepte ou non, de transmettre à l'assurance maladie.

Lundi prochain s'ouvrira une page nouvelle de l'histoire de notre pays. Les médecins de ville et en particulier les généralistes y prendront une place importante, et relèveront ce défi.

Dr Jean-Paul ORTIZ  
Président de la CSMF  
06 07 86 08 83

Dr Jacques BATTISTONI  
Président de MG France  
06 62 61 09 99

Dr Philippe VERMESCH  
Président du SML  
06 09 55 77 24